



Jean-Marie Danjou, le manager de la FTT/ex. AFOM l'organisation regroupant les opérateurs de la Téléphonie Mobile (sauf Free !)

Paris : Tous contre Free !

NEXT-UP ORGANISATION 20 10 2011

Nul n'est besoin d'être un profileur pour comprendre les tenants et les aboutissants subtils de l'affaire en cours concernant le clash de la renégociation de la charte de Paris.

En réalité après analyses de tous les paramètres, si d'un côté la priorité de la Mairie de Paris est de préserver la santé des parisiens, de l'autre côté, celui de opérateurs, c'est celui de maximaliser les bénéfices d'un colossal business national privé, qui plus est d'une vitrine qu'est Paris en y associant une stratégie : Empêcher ou retarder tant faire que se peut le 4ème opérateur Free d'y déployer ses antennes relais !

Les industriels ont un "spécialiste tacticien", c'est Jean-Marie Danjou, le manager de la FFT/ex. AFOM qui est l'organisation chargée de défendre les intérêts des opérateurs, comme à chacune de ses extériorisations il est facile de "gratter" pour comprendre les finalités de ses actions.

Les données en 6 actes :

1 – Une constatation majeure, un seul opérateur est le grand absent de la FFT/AFOM c'est Free !

En effet la FTT/AFOM est composée de membres fondateurs : SFR, Bouygues Telecom, France Télécom, AFORS Télécom, COLT et de membres adhérents, M6 mobile, NRJ Mobile, OMEA Telecom, Prosodie, La Poste Telecom et Universal Mobile, déclinés pour certains membres sous les marques commerciales Orange, Virgin Mobile, Casino Mobile, TELE2 Mobile, Breizh Mobile, etc ...

2 – Les chiffres essentiels pour comprendre les enjeux :

Le chiffre annuel global des produits issus des télécoms est de 40,7 milliards d'euros, dont 20,4 milliards proviennent de la Téléphonie Mobile (gérée par des sociétés commerciales anonymes) pour 61,5 millions d'abonnements ce qui représente en 2011 un taux de pénétration moyen pour le territoire français de 92,8 % (ratio du nombre d'abonnements/nombre d'habitants). De nombreuses zones urbaines ont un taux de pénétration qui dépasse 100 %, ce qui signifie que beaucoup d'utilisateurs ont deux, voire 3 téléphones mobiles. Le nombre de français utilisateurs de téléphones mobiles étant quant à lui en stagnation, voire en légère baisse grâce aux campagnes de sensibilisation d'atteinte à la santé des associations, actuellement [plus d'un français sur 4 ne possède pas de mobile, le chiffre exact est de 27 % \(chiffre ARCEP\)](#).

3 – Que va-t-il se passer en France avec l'arrivée de l'opérateur de Téléphonie Mobile Free ?

Le nouvel opérateur Free veut et doit évidemment implanter des antennes relais en France, malheureusement rien n'est plus comme avant, les contentieux se multiplient partout, c'est presque devenu la règle car la population est maintenant sensibilisée aux dangers pour la santé et au constat de la dévalorisation de 30 % à 60 % de la valeur des biens immobiliers situés près des antennes relais. En conséquence faute d'accords d'itinérances (mutualisation) avec les autres opérateurs, Free rencontre une très forte opposition de la population pour implanter ses sites d'antennes relais, mais pour la zone de Paris l'opérateur a adopté une stratégie de concertation et de concessions avec le Conseil de Paris qui avait abouti à un accord. Il est facile de comprendre, surtout sur Paris, qu'Orange, SFR et Bouygues Telecom cherchent par tous les moyens à défendre leurs intérêts par rapport à la politique tarifaire très agressive donc potentiellement fortement concurrentielle et porteuse de Free.

Dit autrement, le marché arrivant presque à saturation Free ne peut que prendre des clients aux 3 opérateurs historiques, la question est de savoir qu'elle en sera le pourcentage, certaines projections font état d'une très forte pénétration du marché par Free. Coté business, indépendamment de la perte non négligeable d'un nombre d'abonnés, les opérateurs Orange, SFR et Bouygues Telecom subissent la double peine, puisqu'ils sont aussi contraints de s'aligner en réajustant leurs offres tarifaires à la baisse.

Free c'est donc "l'ennemi !" ...

4 – Accord Mairie de Paris et l'opérateur Free :

Fin septembre 2011, un [communiqué de Presse du Conseil de Paris a été publié](#) concernant l'accord sur le déploiement des antennes relais de Free dans la capitale.

Cet accord précise que Free s'engage à installer environ 300 antennes relais dans Paris intra-muros dont 40 sur des sites publics et 15 sur le domaine routier en respectant la charte actuelle d'irradiation maximum de 2 /Vm moyennée sur 24 h. Free s'engage aussi à un abaissement le plus important possible de ce seuil d'exposition aux irradiations des parisiens et d'éviter au maximum le déploiement d'antennes relais à proximité des crèches et des écoles et des établissements sensibles.

Il était prévu que le bailleur, c'est à dire la Mairie de Paris devrait engranger dès 2012 avec Free un loyer global d'environ 500 000 euro.

Il n'est pas nécessaire de sortir de St Cyr pour comprendre que suite à cet accord avec Free la FTT/AFOM a vu "rouge".

5 – Ingérence de Besson :

En conséquence le clash Opérateurs/Ville de Paris est donc dans un tout premier temps une bonne affaire pour Orange, SFR et Bouygues Telecom, néanmoins la situation ne pouvant s'éterniser Eric Besson, "le pompier de service" fait une intervention politico-économique qui invite à la reprise des discussions avec la Mairie de Paris, mais cette ingérence n'est pas du tout du goût de Denis Baupin (EELV) adjoint au Maire de Paris qui le fait savoir [par un communiqué de presse type "boomerang "](#) du Conseil de Paris.

Un communiqué de l'AFP titre ["Antennes relais à Paris : La ville et Baupin accusent Besson d'ingérence"](#).

"Pour quelle raison le ministre se croit-il obligé de s'ingérer ainsi dans une affaire parisienne et dont la raison d'être première est sa propre carence à édicter une réglementation opérationnelle et respectueuse de la santé publique ?" s'est indigné l'élu écologiste.

Les discussions, entamées en mars 2011, avaient été rompues le 13 octobre, "après 6 réunions" a rappelé la mairie, car *"les opérateurs ont présenté des contre-propositions qui font voler en éclat les acquis de la charte de 2003 et privent les Parisiens des garanties dont ils bénéficiaient depuis 9 ans en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques"*.

Il faut dire que dans son intervention Eric Besson faisant fi du devoir de réserve fait part effectivement d'une ingérence caractérisée et d'une non impartialité affichée, sic : *"Alors que le Gouvernement s'apprête à délivrer les premières licences 4G pour le très haut débit mobile, il est regrettable que la Mairie de Paris décide unilatéralement de bloquer le déploiement des réseaux numériques mobiles. J'invite la Mairie de Paris à reprendre rapidement la discussion avec les opérateurs, afin que les parisiens ne soient pas privés des avantages du très haut débit mobile"*.

6 – Changement de stratégie de la FTT/AFOM :

A ce jour tout commençant à être éventé, les stratégies de la FTT/AFOM font le dos rond et changent de discours, sic : *"Nous pensons arriver à des points d'accord, mais le plus difficile sera de régler la question du seuil"* (Ndlr : seuil = seuil d'irradiation des parisiens) vient de déclarer son porte-parole.

Suite au prochain numéro, . . .